

Action Warner Bros (WBD) offerte – Conditions générales

I - Dispositions générales

- Ce programme ne constitue pas une loterie, un jeu de hasard ou une tombola au sens de la législation française.
- Ce programme vise à populariser l'investissement auprès des particuliers.
- Ce programme ne constitue pas une recommandation d'investissement ni une information recommandant ou suggérant une stratégie d'investissement au sens du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement sur les abus de marché) et abrogeant la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil ainsi que les directives 2003/124/CE, 2003/125/CE et 2004/72/CE de la Commission, et au sens du règlement délégué (UE) 2016/958 de la Commission du 9 mars 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes techniques de réglementation relatives aux modalités techniques de présentation objective des recommandations d'investissement ou d'autres informations recommandant ou suggérant une stratégie d'investissement, ainsi que la divulgation d'intérêts particuliers ou d'indications de conflits d'intérêts. En outre, ce programme ne constitue aucun autre type de conseil, y compris dans le cadre du conseil en investissement. L'octroi d'actions offertes au Client ne constitue pas une recommandation concernant l'acquisition ultérieure d'actions spécifiques.
- La participation est volontaire et nécessite l'acceptation intégrale des présentes conditions générales.

II - Définitions

- Offre - désigne l'« Offre proposée avec code », organisée par XTB S.A., succursale française, en coopération avec ses partenaires.
- Organisateur / XTB désigne XTB S.A., dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Prosta 67, 00-838 Varsovie, inscrite au Registre des entrepreneurs tenu par le Tribunal de district de la ville de Varsovie, 13e division commerciale du Registre national des tribunaux, KRS 0000217580, NIP 527-24-43-955, REGON 015803782, capital social et capital libéré de 5 878 462,55 PLN. XTB S.A. exerce ses activités conformément à l'autorisation délivrée par l'Autorité polonaise de surveillance financière le 8 novembre 2005.
- Le terme « Participant » désigne un nouveau Client qui participe à l'Offre et remplit toutes les conditions requises.
- Le terme « Client » désigne une personne physique ayant mené à bien l'ensemble du processus d'inscription et approvisionné son compte.
- La « Récompense » désigne une action Warner Bros (Warner Bros Discovery Inc, NASDAQ: WBD) offerte.
- Le terme « Compte » désigne un compte d'investissement ouvert auprès de XTB, quelle que soit la devise dans laquelle le compte est ouvert.
- Les Conditions générales désignent les conditions générales relatives à la prestation de services consistant en l'exécution d'ordres d'achat ou de vente de droits de propriété et de titres, ainsi qu'à la tenue de comptes de droits de propriété et de comptes de trésorerie par XTB S.A.
- Partenaire : une personne indépendante, qu'il s'agisse d'une personne physique exerçant une activité commerciale et/ou d'une société, agissant dans le cadre de ses activités commerciales et engagée dans des activités de publicité et de marketing, qui a conclu le Contrat avec XTB et dispose de son propre code de parrainage individuel.
- Code de parrainage : code de parrainage spécial reçu du Partenaire, qui doit être fourni

lors de l'ouverture d'un Compte.

- Application mobile XTB : application mobile par laquelle XTB fournit ses services, disponible sur l'App Store ou Google Play.
- Groupe XTB - un groupe international de sociétés dont l'activité principale consiste à fournir des services liés au trading et à l'investissement dans des produits financiers, ainsi que des solutions technologiques connexes. Le groupe est composé de sa société mère, XTB S.A., dont le siège social est situé à Varsovie (Pologne), et de ses différentes succursales et filiales, qui opèrent comme une seule entité économique sous un contrôle commun et avec des intérêts partagés.

III - Conditions de participation

- L'Offre est ouverte aux personnes physiques jouissant de la pleine capacité juridique et ne participant pas à l'Offre dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle. Les personnes morales ou les entités juridiques sont exclues.
- Les participants qui ouvrent un compte auprès de la succursale française de XTB sont seuls éligibles à l'Offre.
- L'Offre est réservée aux nouveaux Clients n'ayant pas ouvert de compte auprès du Groupe XTB au cours des 12 derniers mois.
- Le participant n'a bénéficié d'aucune offre ni d'aucun bonus de bienvenue (« welcome bonus ») de la part de XTB auparavant.
- Le participant ne peut prendre part qu'à une (1) seule offre, ce qui signifie qu'il n'a pas accepté de participer à un autre programme promotionnel organisé simultanément par XTB.
- Si le client participe actuellement à une autre offre, il ne recevra aucune action offerte dans le cadre de la présente offre.
- Les participants doivent être des personnes ayant leur résidence fiscale dans l'Union européenne.
- Le participant doit être éligible à l'ouverture d'un compte et remplir toutes les conditions spécifiées dans les Conditions générales.
- Seuls les deux mille (2 000) premiers participants peuvent prendre part à l'offre.
- Pour participer à l'offre, vous devez disposer d'un code de parrainage provenant de l'un des partenaires répertoriés en annexe.
- Les codes de parrainage seront mis à disposition par les Partenaires via leurs canaux de communication publics, c'est-à-dire leurs sites web et leurs réseaux sociaux.

IV – Procédure

- Pour vous rendre éligible à une action offerte Warner Bros (« Récompense ») :
- Ouvrez un compte auprès de XTB en saisissant l'un des codes de parrainage au début du formulaire d'inscription. Important : vous ne pourrez pas saisir le code de parrainage ultérieurement, veuillez donc à le saisir dès le premier écran.
- Pour ouvrir un compte, vous devez vérifier votre identité et remplir certaines conditions concernant vos connaissances, votre expérience et votre aptitude à investir. Toutes les conditions sont disponibles dans les Conditions générales. Vous devez également lire et accepter la documentation contractuelle de XTB. XTB peut refuser d'ouvrir un compte conformément aux Conditions générales.
- Effectuez un dépôt minimum de cinquante (50) euros. Pour recevoir votre récompense, vous devez effectuer un dépôt au plus tard 7 jours (168 heures) après l'ouverture du premier compte. Un dépôt est réputé avoir été effectué à la date à laquelle les fonds sont crédités sur le compte. Pour que le dépôt soit effectif, le client doit activer le compte et vérifier son identité.
- Acceptez les présentes Conditions générales dans les 7 jours (168 heures) suivant

l'ouverture d'un compte, mais au plus tard à la date de fin du programme telle que décrite à la clause IV.3 ci-dessous. **L'acceptation ne peut être donnée que via l'application mobile XTB.**

- Réalisez une première transaction depuis le compte nouvellement créé dans un délai de 15 jours.
- Vous ne pouvez recevoir qu'une seule Récompense par Participant, quel que soit le nombre de Comptes que vous avez ouverts.
- L'offre est valable du 1er septembre 2026 à 10 h au 30 septembre 2026 à 16 h, ou jusqu'à épuisement des actions disponibles.
- La Récompense sera versée sur votre Compte dans un délai maximum de 3 jours ouvrés à compter de la date à laquelle le dépôt aura été crédité.

V - Conditions d'obtention de la Récompense

- La Récompense est personnelle, non transférable et ne peut être échangée, remplacée ou convertie en espèces ou en toute autre forme de compensation.
- La Récompense consiste en une (1) action Warner Bros sélectionnée par le nouveau Client sur la plateforme XTB après avoir soumis un Code de parrainage valide.
- Chaque participant éligible ne peut recevoir qu'une (1) seule récompense dans le cadre de cette offre.
- Le participant accepte que la valeur réelle de l'action sélectionnée au moment du transfert puisse différer de la valeur initialement indiquée ou de la valeur à la date d'attribution.
- La propriété de la récompense est entièrement transférée au participant.
- Il n'y a pas de frais cachés ni de coûts associés à la réception de la récompense.
- En cas de variation significative de la valeur des actions sélectionnées par l'Organisateur ou s'il n'est pas possible d'attribuer des actions en raison de changements externes des conditions du marché, l'Organisateur se réserve le droit de sélectionner et d'attribuer d'autres actions à leur place.

VI - Exclusion et résiliation

- XTB se réserve le droit de retenir la récompense si :
- Le Participant enfreint les présentes conditions générales.
- Des comptes en double sont identifiés ou, selon un jugement raisonnable, des soupçons d'activité frauduleuse sont soulevés.
- XTB se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales, de suspendre ou de mettre fin à l'Offre de manière anticipée en cas :
 - de modifications de la législation applicable affectant ou susceptibles d'affecter les activités de XTB, y compris les services fournis par XTB ou le service client,
 - de changements dans l'interprétation de la loi résultant de jugements, résolutions, décisions, recommandations ou autres actes des autorités gouvernementales,
 - de nécessité d'adapter les Conditions générales aux décisions, instructions, recommandations ou autres positions des autorités de surveillance,
 - de changement dans l'étendue des services fournis ou dans la méthode de prestation de ces services.
- Les Conditions générales modifiées seront publiées sur le site web de XTB. En outre, une notification par e-mail sera envoyée aux Participants ayant déjà entamé la procédure d'ouverture de compte.

VII - Réclamations

- Les principes relatifs à la procédure de dépôt et de traitement des réclamations sont énoncés dans les Conditions générales disponibles sur le site web de XTB <https://www.xtb.com/fr/informations-legales>.

VIII - Dispositions finales

- L'Organisateur décline toute responsabilité pour les pertes subies par le Participant, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes indirectes ou consécutives, les pertes d'activité ou de bénéfices, résultant du non-respect par le Client des conditions générales de l'Offre.
- Les présentes Conditions générales entrent en vigueur le 01/09/2026 à 10h00.
- Les présentes conditions générales de l'Offre sont disponibles en français et en anglais. Aux fins d'interprétation et de validité juridique, seule la version française fait foi et est juridiquement contraignante.
- La version anglaise est fournie à titre informatif uniquement et ne crée aucun droit ni obligation.

Annexe

NOM	PROMO CODE
Meilleurs Brokers	TOPVIP
Finance Héros	HEROS
Le Comparatif	WELCOMEXTB
Café de la Bourse	LAITCAFE
Money Radar	MONEYRADAR
Le Trader du Dimanche	LETRADERDUDIMANCHE
1parrainage	XTB2678
Tony is What	TONY
Les Avis d'Emilie	INPARIS
Top Tech	TOPTECH
Alti Trading	ALTI
HubIPD	HUBIPD
QlikAds	BIANCA
Jade Duraz	JADE
Laurent Cosmos	COSMOS
Antho Conseil	ANTHO10
Finance Ads	ACTIONOFFERTE
Dimitri Finance	DIMITRI
Jaxed	JAXED
FRIC Finance	FRIC
Rankia	RANKIA10
Roméo Bach	ROMEO
Rachel Finance	RACHEL10
Edwyn Finance	EDWYN
Flasheur	FLASHEUR
Hello Safe	ROQUE
Barnabé Investissement	BARNABE
Rique Trading	RIQUE
Caroline Rogers	CAROLINE
Journal du Geek	XTB10
Les 10 Meilleurs	MEILLEURS

Daves Business	DAVES
Finance Data	DATA
Jérémy Dupré	DIVIDENDES
Interactive Trading	IVT
Boursier.com	BOURSIER
Detective Banque	DETECTIVE
Cryptoast	CRYPTOAST
BreizhTrading	FABIEN
Romain Gougeon	RGSTOCK
Investoo	INVESTOO
Greg Invest	GREGINVEST
Ugo Finance	UGO
Paycheck	PAYCHECK
Fast Compare	FAST
Stef Compare	STEFFE
S'investir	INVESTIR
Sam Avoix	AVOIX
Vincent Prend Position	VINCENT
PanoraBanque	PANO
Killian Loccisano	KILLIAN
Cercle PPM	CERCLEPPM
Kaji	KAJI
La Bourse de Kevin	KEVIN10
Julien Invest	JULIEN
Finance et Moi	FINANCES10
Regelegorilla	REGE
Blitzstream	BLITZSTREAM
Tibi Jones	TIBI
Morgan VS	MORGANVS
César Culture Gé	CESAR
Léonard	LEONARD
Hoop Culture	HOOP
Serial Shooter	SERIAL
Skade	SKADE
Jeune et Active	JEUNE
Finance LABS	FINLABS
La minute riche	LAMINUTERICHES
Billion media	BILLIONS
Snowball	SNOWBALL
Louis BR	LOUIS
Cube	CUBE
Jared Youtube	JARED
Jeanne le Melinaire	JEANNE
Bisquert Arthur Francois Leon	ARTHUR
Achille MAGIC	ACHILLE
Julien OPAL	OPAL
Giraud Thomas	THOMAS

Nowak Jonathan	FRUCTIFY
Ould Mohammed Léo	PROFIT
Mersel Sarah	SARAH
Alexandre Plunian	LMI
Impact	NIKE
zarch_finance	CANDIDATE
Rémi Lux	REMI
Nicolas Pajot	NICOLASP
Quentin Neuzillet	QUENTIN
Jeremy Blackwell	JEREMY
Analyste Curieux	CURIEUX
INvestisseur Paresseux	PARESSEUX
WebSharp	WEBSHARP
Finneko	FINNEKO
Nathan Finance	NATHAN
FIASCONARO Mario	INVESTING
Parlons Finance	PARLONSFINANCE
Andreas Maack	ANDREAS
CAPITAL CLUB	CAPITALCLUB
True Recognize True	TRT
Julien El Kinadi	JULIEN10
Passe Dé	PASSED
Pitch Addict	PITCHADDICT
Toopet	TOOPET
Crésus	CRESUS
La Sueur	LASUEUR
Clément Olivier	GROWYOURLIFE
Mr Jojol 67	JOJOL
France Vinsky	VINSKY
Liénard Valentin	VAL
Lucas Studio	LUCASTUDIO
Val en action	VALENACTION
Kylian Le Bris	KYLIAN
Vairat Victor	EPARGNANTLIBRE
Kevin Bukkart	BUKKART
Chloé Roumengas	THEROUM
Merouane Tahiri	MBS
Alaaeddine Hanaf	ALAE
JIMMY Puig	JIMMYFINANCE
Patrick Majerus	COMPARATEUR
Loris Laforge	SIMPLEMENT
Matteo Pozzi	MATTEO
Léa Puertas	FINTALES
Elisa Deschamps	BIANCA
Baptiste Boisgontier	BAPTISTE10
Julien Jehanno	JULIEN10

Samuel Izbornicki	FREESTYLE
Albert Troussard	ALBERTFINANCE
Julien Letestu	JAXED
Morgane Dion	RICHBABE
Pascal Manci	MANCI
Jean-Baptiste DRANÉ	TRADELO
Kevin Adechokan	KEVIN10
Yvan Adrien Julien Romieu	SBB
Jonathan HENRY	LK2026
Angelique Nonorgue	VANCOUVER
Benoit MOTHES	OPEN
Thomas Higadere	THOMAS
Hugues Benoit-Cattin	SELECTUM
Maxime Gay	FRANCECRYPTOS
Alexandre Bensimon	ALEXBS
sylvain lidrissi	CAPITALCLUB
Arnaud Aicardi	PACTOLE
Vincent Boutelet	JAKE
Zycan Invest	ZYCAN
khalid lamrini	GUIDETRADING
Jose Albea	PLATERO
Alex Masure	PORTAIL
Christophe Perdereau	GUIDETRADER
Daniele ZAMBONI	ETFALEVA
Baptiste Fabien Valentin Jauneau	BAPTISTE
Anne Marie Claire Cousin	SYLVAIN
Adrien Jean Rittling	FINANCIER
Christophe Jean Philippe Demange	TRADINGCONCEPT
Gilles Jacques Santacreu	BOURSIKOTER
Maxime Astuces	MAXIME10
LAURENT DUSSEAU	LAURENT
Vincent Lachowski	EBOURSE
Eric Comy	RICO
Emilien FRANCOISE	NEXTBANQ
Benoit Fruchard	CLEERLY
Simon Paul Jacques Legouge	FUTURERADAR
Ludovic Delecroix	BROKERFOREX
Kylian Marlier	KYLIAN10
Clotaire TCHOUPOU	NIRVATEK
Raphaël Alfred Pablo Msica	RAPH
Maxime Parra	NEWTRADING
Louis Yang	EPARGNE
Faustin PRIEUX	UGK
Romain Bailleul	ROMAINLST
Leonard Dupuis	COINACADEMY
Whole Pear	WHOLEPEAR
Alexandre de Ravel	DAREVAL

Pierre BABEL	ABCBOURSE
Adam Grunwerg	CRYPTONAUTE
Ibrahim Chauvin	IBRAHIM
François Descamps	DECOUVRIIR
SURPERFORMANCE	ZONE BOURSE
DT EXPERT	DTEXPERT
thibaut Lerateau	CRYPTOLYZE
Martin Templar	EXTRAETF10
Guillaume Clavier	FLANEUR
Théo Goujon	PAULTHEO
PAIE GROUP	EXPERTISE
Alexandre, Richard, Andre Lefevre	INVESTFACILE
Benoît Escolan	BENESC
Teddy Alphonse Christian Verneuil	TEDNOMADE
florian jean issot	MANTICORPS
Mathias Préau-Moulinier	MPM
HERVE PIRON	MWF
Jean Damien Marie Chatelain	TSMF
Florian Francois Varosi	UPMP
Kevin Philippe Joseph Ricoult	UPI
IESEG Finance Paris	IESEG
Enzo Laborde	LABORDE
FUZE III	FUZE
FUZAY	FUZAY
AYWEN	AYWEN
LA MINUTE RICHES	MINUTERICHERS
BILLIONS	BILLIONS
GOLDY	GOLDY
HOME WITH LUCA	HOMEWITHLUCA
TIM FAIT DES VIDEOS	TIMVIDEOS
LUCAS PARLE F1	LUCASF1
BreakoutTv	BREAKOUT